



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FRANCE VAE

FINANCEMENT CPF - OPCO - ENTREPRISE - PERSONNEL

FORMACODE 44591

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, comme :

- · une certification professionnelle
- · un titre professionnel
- · un certificat de qualification professionnelle

Que ce soient vos expériences professionnelles, de bénévolat, ou sportives : tous les parcours sont pris en compte.

Le processus de validation des acquis est simplifié en 2023 avec France VAE, notamment pour dynamiser l'emploi dans les secteurs en tension.

Public concerné

UN DISPOSITIF ADAPTÉ À TOUTES LES EXPÉRIENCES

L'accompagnement vers la VAE est ouvert à toute personne qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

SERVICE PUBLIC FRANCE VAE

Salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, aidants familiaux, bénévoles

Pré-requis: Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs pédagogiques

• Obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Cette reconnaissance facilite l'évolution de carrière, l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles, et contribue à l'épanouissement personnel.

Possibilité de viser la certification totale ou bien un ou plusieurs blocs de compétences.

Des possibilités de dispenses de blocs de compétences existent suivant votre diplôme initial.



UN ACCOMPAGNEMENT EN 3 TEMPS

Orienté vers l'individualisation et la co-construction, le rôle de l'Architecte Accompagnateur de Parcours du CFC Jeanne d'Arc est de vous accompagner dans la réalisation de votre dossier de faisabilité, le suivi méthodologique de votre parcours, l'élaboration du livret de validation, la gestion financière, le plan d'actions post jury si nécessaire, et important pour l'étape de validation, votre passage devant un jury.

Cet accompagnement se fait en 3 temps:

1. Accompagnement à la rédaction du livret de faisabilité (livret de recevabilité)

L'étude des demandes de recevabilité se fait tout au long de l'année. Pour chaque projet, un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) unique prend le temps de comprendre votre environnement et votre problématique afin d'y apporter une réponse personnalisée. Lors de cette première étape, basée sur l'exploration de votre parcours, il travaillera avec vous sur les points suivants :

- étude de la certification visée et faisabilité pédagogique de votre projet,
- sélection des expériences les plus pertinentes, analyse des activités et mise en valeur des compétences mobilisées...,
- · élaboration du dossier de faisabilité,
- recherche de prestataires si le candidat désire effectuer une formation complémentaire durant son parcours (le candidat retient celui de son choix) et recherche d'une structure d'accueil pour la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) le cas échéant,
- transmission du dossier de faisabilité au certificateur.









2. Accompagnement à la constitution du livret d'expérience

A la suite de l'avis de recevabilité, le candidat dispose de 6 à 8 mois pour rédiger son dossier de validation qui sera présenté à un jury en fin de parcours. L'accompagnement réalisé par l'AAP du CFC Jeanne d'Arc lors de ce parcours comprend :

- · l'accompagnement pour le dossier de financement : saisie de la demande de financement, recueil des justificatifs comptables, saisie de la facture finale, transmission des justificatifs...
- · l'accompagnement méthodologique individuel et collectif : Sélection et tri des données, appui au choix des activités, aide à la rédaction et à la structuration, argumentation et mise en forme des écrits selon les exigences du référentiel de certification visée.
- · le suivi de l'assiduité du candidat sur les différentes prestations de son parcours
- · la transmission au certificateur de la date prévisionnelle du dépôt du dossier de validation

Afin d'assurer le suivi de votre parcours, une feuille de route claire et opérationnelle vous est remise en début d'accompagnement.

3. Préparation à l'oral

La préparation à l'entretien avec le jury de certification nous permet de travailler ensemble sur les attitudes et comportements en situation d'entretien mais aussi sur le plan de présentation et l'argumentation des activités exposées dans le dossier d'expérience.

Des temps collectifs pourront être organisés pour expérimenter des mises en situation, en condition d'examen, et vous donner les clés pour réussir votre prestation orale.

Proposition de rendez-vous post jury en cas de validation partielle ou non validation.

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Evaluation du dossier de présentation de la VAE par un jury certificateur
- · Entretien avec ce même jury certificateur

Durée et rythme:

La durée moyenne d'un parcours VAE, avant le passage devant le jury, est de 6 à 8 mois et varie selon votre projet professionnel et votre situation personnelle.

Lors de ce parcours, le candidat peut choisir :

- · la durée de son accompagnement individuel (30h maximum)
- une ou plusieurs actions de formation obligatoires et/ou complémentaires (selon ses besoins par rapport au référentiel du diplôme visé)
- une ou plusieurs immersions en entreprise afin de développer son expérience professionnelle

L'accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail (à déterminer avec l'employeur).

Tarifs

Devis sur demande.

Vous pouvez mobiliser votre CPF, solliciter une aide de la Région Normandie, bénéficier d'un financement de votre employeur ou encore utiliser vos fonds propres.

CFC JEANNE D'ARC

SITE DE GAULLE - BAT LES TILLEULS

10, rue Général de Gaulle 76310 Sainte-Adresse

SITE COTY

1, place Germaine Coty 76620 Le Havre

Contact:

Corinne BACCUS 07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96 corinne.baccus@esia.fr

Alexia MERCY 02 35 54 65 93 alexia.mercy@esja.fr

Vous êtes en situation de handicap? Contactez-nous!

Nous étudierons avec vous les modalités d'intégration et de formation.